Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-215600941-20251216-D_2025_118-DE

MAIRIE - 56700 KERVIGNAC
Téléphone : 02-97-65-77-06
www.kervignac.com
mairie@kervignac.com

N° : D-2025-118

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le seize décembre deux mille vingt-cinq, à 20 heures 00, le Conseil municipal de la Commune de Kervignac dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Élodie LE FLOCH, Maire.
Date de convocation du Conseil municipal : 9 décembre 2025.

Présents : Élodie LE FLOCH, Serge LE VAGUERESSE, Michèle LE ROMANCER, David DEMÉ, Christelle BRIZOUAL, Richard PALARIC, Gaëlle DESPRÉS, Yves THIEC, Nicole LAPLANCHE, Jean-Pierre JOUBIOUX, Yannick LE CALVÉ, Dominique GUEGUEN, Christophe MOREAU, Antony VALMALLE, Anthony GUEGAN, Estelle FLAMAND, Caroline COCOUAL, Alexandre SIMON, Pierre LE LÉANNEC, Annick KERAUDRAN-STEPHANT, Christophe PLUNIAN, Jean-Marc LE PALLEC, Catherine LE ROMANCER-LESTROHAN, Christelle ROBIC-GUILLEVIN, Sébastien SEGUIN.
Absents ayant donné pouvoir : Philippe COMBES pouvoir à Michèle LE ROMANCER, Jennifer RIO pouvoir à David DEMÉ, Florent LE GUELLENEC pouvoir à Yannick LE CALVÉ, Dominique ILLIEN pouvoir à Serge LE VAGUERESSE.
Absents : /

Dominique GUEGUEN a été désignée secrétaire de séance.

Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget principal et des budgets annexes de l'année 2026

Rapporteur : Serge LE VAGUERESSE, 1er Adjoint

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité peut engager, liquider et mandater les dépenses en section d'investissement, dans la limite de 25 % des crédits ouverts de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Budget Commune :

Chapitre-Libellé nature	Crédits ouverts en 2025	Montant autorisé avant le vote du BP 2026
Chapitre 20-Immobilisations incorporelles	336 720,00 €	84 180,00 €
Chapitre 21-Immobilisations corporelles	2 572 006,00 €	643 001,50 €
Chapitre 23-Immobilisations en cours	1 772 737,06 €	443 184,26 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette)	4 681 463,06 €	1 170 365,76 €

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-215600941-20251216-D_2025_118-DE

Budget Assainissement :

Chapitre-Libellé nature	Crédits ouverts en 2025	Montant autorisé avant le vote du BP 2026
Chapitre 20-Immobilisations incorporelles	100 000,00 €	25 000,00 €
Chapitre 23-Immobilisations en cours	1 115 000,00 €	278 750,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette)	1 215 000,00 €	303 750,00 €

Budget Maison de Santé :

Chapitre-Libellé nature	Crédits ouverts en 2025	Montant autorisé avant le vote du BP 2026
Chapitre 20-Immobilisations incorporelles	138 905,30,00 €	34 726,32 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette)	138 905,30 €	34 726,32 €

Entendu l'exposé de Serge LE VAGUERESSE, 1er Adjoint,

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :
- D'autoriser les dépenses d'investissement avant le vote du budget principal et des budgets annexes Assainissement et Maison de Santé de l'année 2026 dans la limite de 25% des crédits ouverts en 2025 tel que présenté ci-dessus.

Pour copie conforme

Le Maire,
Élodie LE FLOCH

